

Accord Pelagos
relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

10^{ème} Réunion ordinaire des Parties
12 et 13 novembre 2025



Accordo Pelagos
relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

X Riunione ordinaria delle Parti
12 e 13 novembre 2025

Pelagos_MOP10_2025_Inf06
Italiano / Francese
Distribuzione:17/09/2025

RELATION FINALE DU «FONDS
VOLONTAIRE PELAGOS» POUR LE BIENNIUM
2024-2025
(PROVISOIRE)

RELATION FINALE DU « FONDS VOLONTAIRE PELAGOS » POUR LE BIENNIUM 2024-2025 (Provisoire)

1	Contexte / Introduction	Depuis la création de son « Fonds de contributions volontaires Pelagos », par le biais de la Résolution 8.5 approuvée lors de la VIIIe Réunion des Parties à l'Accord Pelagos (15-16 décembre 2021, Rome), l'Accord a reçu un total de 601 879,70 € en contributions volontaires et dons. En particulier, au cours de la période couverte par le présent document, l'Accord a reçu un total de 83 853,10 € de contributions volontaires versées par les Parties à l'Accord et de dons de tiers et de particuliers (pour plus de détails sur le donateur et le type de don, veuillez-vous référer aux annexes du présent document). Au cours de la période considérée, l'Accord Pelagos a pu utiliser 274 473,51 € du total des contributions reçues. Au 31 août 2025, il reste 308 151,40 € d'actifs résiduels. Ces résidus seront remodulés et/ou utilisés dans les deux prochaines années selon les modalités précisées par le donneur. L'Accord dispose de 27.223,62 € de résidus non engagés qui peuvent être utilisés pendant la période de deux ans 2026-2027.
2	Période de référence	Biennium 2024-2025
3	Brève description des activités développées et de l'état d'avancement des travaux	Les contributions volontaires reçues au titre de l'Accord Pelagos et utilisées au cours de la période de référence de deux ans ont permis d'élaborer et/ou de mettre en œuvre les actions prioritaires suivantes de la PdL 2024-2025 : Coopération : - Les activités d'appui à la Charte de paternité ; - Les activités à l'appui des aires marines protégées ; - Embaucher un consultant pour soutenir les activités ci-dessus Communication : - Mise en œuvre des fonctionnalités du site ; - Organisation de l'événement 25 ans de l'accord ; - Formation du personnel technique et/ou signataire de la Charte de partenariat ; - Événements de sensibilisation ; - Vidéo institutionnelle pour le 25e anniversaire de l'Accord ; - Un contrat de conseil en instruments di comunicazione; Gouvernance: - Contribution aux frais de mission du Secrétariat permanent et des consultants du Secrétariat ;

		- Achat de matériel informatique pour le Secrétariat permanent Cohabitation entre mammifères marins et usages de la mer : - Finalisation des activités menées par les 6 équipes de consultants experts pour la mise en œuvre des activités technico-scientifiques prévues par le Programme de Travail 2024-2025 et, en particulier : ○ “Évaluation de l'abondance, de la répartition et des habitats des espèces dans le Sanctuaire Pelagos, avec une priorité pour le rorqual à bec de Cuvier, le rorqual commun, le cachalot et le grand dauphin”; ○ “Évaluation de la répartition du trafic maritime et du bruit sous-marin anthropique dans le Sanctuaire Pelagos et considérations préliminaires sur l'impact potentiel sur les espèces prioritaires (baleine à bec de Cuvier, rorqual commun, cachalot et grand dauphin)”; ○ “Évaluation de l'état de la pollution chimique et biologique dans le Sanctuaire Pelagos”; ○ “Protocoles et évaluation des effets pathologiques, y compris la mortalité résultant de la contamination chimique et biologique chez les cétacés du Sanctuaire Pelagos”; ○ “Des ports durables dans le Sanctuaire Pelagos”; ○ “Évaluation des pressions de pêche dans le Sanctuaire Pelagos : état de l'art”; 1. 1 contrat de conseil pour l'analyse bibliographique sur la répartition des espèces ; 2. 1 contrat de conseil pour l'analyse approfondie des données sur la répartition des espèces ; 3. 2 contrats de conseil pour l'analyse des impacts récréatifs et des mesures d'atténuation ; - 1 contrat de conseil pour l'inclusion de cartes sur la plateforme KMaP de UNEP-MAP INFO/RAC;
4	Remarques finales et commentaires	Des contributions volontaires ont permis à l'Accord Pelagos d'activer et/ou de mettre en œuvre de nombreuses actions du Programme de travail 2024-2025 qui n'auraient pas pu être développées sans ces fonds supplémentaires. En date du 31 août 2025, la quasi-totalité des contributions ont été utilisées dans leur intégralité. Au cours de la période de deux ans couverts par le rapport, le nouveau Secrétaire exécutif a été embauché, en outre, il y a eu la démission du Secrétaire exécutif adjoint à partir de mai 2025 et le personnel du Secrétariat permanent est toujours réduit à une unité à partir de juin 2025.

Le détail des contributions reçues et de leur utilisation au cours de la période de référence (le cas échéant) est joint en annexe.

Annexe 1 – Contribution volontaire de la Partie italienne 2021 et 2022

1) RÉFÉRENCES

- 1.1. Nom et statut du donateur :** Ministère de l'Environnement et de la Sécurité Énergétique (MASE)
- 1.2. Rôle par rapport à Pelagos (le cas échéant) :** Partie italienne à l'Accord Pelagos
- 1.3. Référence à la "Letter of Intent"/"Donation Agreement" :** Protocollo d'Intesa N. 2021-02 et Nota MiTE.REGISTRO UFFICIALE.2022.0152913 del 05/12/2022
- 1.4. Type de contribution :** Fonds contraignants destinés à la mise en œuvre de certaines activités dans le cadre du programme de travail 2022-2023
- 1.5. Date du paiement de la contribution volontaire :** 24 novembre 2021 (Protocollo d'Intesa N. 2021-02) et 20 décembre 2022 (Nota MiTE.REGISTRO UFFICIALE.2022.0152913 del 05/12/2022)

2) ACTIVITÉS RÉALISÉES

2.1. Activités financées :

Grâce à la contribution italienne au Fonds de contributions volontaires Pelagos, l'Accord a pu financer les activités suivantes :

- Poursuite de la promotion de la Charte de partenariat avec les communes signataires
- De nouvelles activités pour promouvoir la Charte de partenariat dans les municipalités dotées d'aires protégées
- Élaborer et mettre en œuvre un protocole visant à impliquer les aires marines protégées et les sites N2K pour le *Tursiops truncatus* du Sanctuaire dans les activités de l'Accord.
- Créer de nouveaux supports de communication pour les Communes signataires de la Charte de Partenariat Pelagos, en lien avec la thématique EcoPorts
- Réseaux sociaux du Sanctuaire Pelagos et préparation et envoi d'une newsletter avec les nouvelles de l'Accord
- Création d'une plateforme internationale des Communes signataires de la Charte de Partenariat Pelagos pour valoriser leurs activités
- Inventaire des grottes historiques du phoque moine dans les aires marines protégées
- Répartition saisonnière des espèces (Statut initial des espèces à traiter avec les actions E-21c et E-21c11). Analyse bibliographique approfondie
- Répartition saisonnière du trafic maritime de plaisance
- Inscription et soutien des activités D-18 pour le via InfoMAPNode
- Inventaire (web) et évaluation des mesures d'atténuation/contrôle des pressions anthropiques dans le Sanctuaire
- Évaluation initiale de l'état des populations et des relations
- Élaboration et diffusion de lignes directrices pour l'atténuation des perturbations causées aux spécimens par la navigation de plaisance
- EcoPorts - Ce sous-thème sera chargé de diffuser les bonnes pratiques auprès des Autorités Portuaires du Sanctuaire Pelagos pour rendre les ports durables.

- APPEL 1 : Appel à l'avis d'experts pour l'évaluation de l'abondance et de la répartition des espèces dans le Sanctuaire Pelagos
- APPEL 2 : Appel à l'avis d'experts pour l'évaluation de la répartition du trafic maritime, bruit sous-marin d'origine anthropique dans le Sanctuaire Pelagos
- APPEL 3 : Appel à l'avis d'experts pour l'évaluation des sources de pollution chimique dans le Sanctuaire
- APPEL 4 : Appel à l'avis d'experts sur les pathologies et la mortalité des cétacés du Sanctuaire Pelagos résultant d'une contamination chimique et biologique
- APPEL 5 : Appel à conseils d'experts en Ports Durables dans le Sanctuaire Pelagos
- APPEL 6 : Appel à l'avis d'experts pour l'évaluation des questions liées à la pêche dans le Sanctuaire Pelagos

2.2 Pertinence des activités réalisées :

Les activités décrites ci-dessus doivent être considérées comme des actions prioritaires pour l'Accord Pelagos sur la base de son Plan de gestion 2022-2027 et de son Programme de travail 2024-2025 (IXe Réunion des Parties, 24-25 janvier 2024).

2.3 Pertinence dans le cadre du Programme de travail biennal :

Les actions du programme de travail 2024-2025 financées par la contribution volontaire italienne sont les suivantes :

- A-4a : Poursuite de la promotion de la Charte de partenariat avec les communes ;
- A-4f : Nouvelles activités de promotion de la carte de paternité
- A-8° : protocole pour les aires protégées
- B-13c : Socioal media del Satuario Pelagos e Newsletter
- B-16c : Inventaire des grottes historiques du phoque moine
- D-18a Répartition des espèces et analyse bibliographique approfondie
- D-18g Prise en charge des tâches D18 pour via infoMAPnode
- E-21c Évaluation de l'état de la population
- E-21c12 Répartition de l'espèce Calli
- E-22k Call2 Répartition du trafic maritime et bruit sous-marin
- D-19B5 Appel 3 Évaluation des sources de pollution chimique
- F-21c13 Call4 pathologies et mortalité des cétacés dans le sanctuaire
- H-27-1C Appel 5 ports durables
- D-18c Répartition du trafic récréatif
- D-19a Mesures visant à atténuer la pression anthropique
- G-25g Mesures d'atténuation des collisions
- H-27_2b le yachting durable
- H-27_1b Écoports
- A-8c ; Organiser des réunions avec les gestionnaires d'AMP pour obtenir de l'information sur le phoque moine
- B-11 ; De nouveaux supports de communication pour le jeune public
- G-25j : Élaboration et diffusion de lignes directrices pour l'atténuation des destructions causées aux spécimens par la navigation de plaisance

3) COÛTS

3.1. Montant de la contribution volontaire : € 372.000,00 divisé comme suit: € 131.000,00 (Protocollo d'Intesa N. 2021-02) e € 241.000,00 (Nota MiTE.REGISTRO UFFICIALE.2022.0152913 del 05/12/2022)

3.2 Montant engagé : 203.417,67€ di cui € 191735,37 dépensés au cours de la période de référence de deux ans ; 11682,13€ résiduel pour remodulation

4) SUIVI

1. Etapes du développement de l'activité : Les activités décrites ci-dessus, qui ont été activées au cours de la période de référence de deux ans et financées par la contribution volontaire italienne, doivent être considérées comme achevées au 31 août 2025. Les activités de conseil technico-scientifique qui ont débuté en décembre 2023 doivent être considérées comme terminées le 30 juin 2025.

4.1. Activités achevées : ☒ Oui ☐ Non

5) RÉSULTATS

5.1 Résultats obtenus :

- Atelier pour les gestionnaires d'AMP et les municipalités formant la Carta di Paternariato qui s'est tenu à Savone le 6 mai 2025
- de nouveaux supports de communication pour les Communes signataires de la Charte de Partenariat Pelagos, en lien avec la thématique EcoPorts
- Mise en place des Réseaux Sociaux du Sanctuaire Pelagos et création et envoi de newsletters avec les actualités de l'Accord
- Mise en place d'une plateforme internationale des Communes signataires de la Charte de Partenariat Pelagos pour valoriser leurs activités
- Inventaire des grottes historiques du phoque moine dans les aires marines protégées
- Répartition saisonnière des espèces (Statut initial des espèces à traiter avec les actions E-21c et E-21c11). Analyse bibliographique approfondie
- Répartition saisonnière du trafic maritime de plaisance
- Inscription et soutien des activités D-18 pour le via InfoMAPNode
- Inventaire (web) et évaluation des mesures d'atténuation/contrôle des pressions anthropiques dans le Sanctuaire
- Évaluation initiale de l'état des populations et des relations
- Élaboration et diffusion de lignes directrices pour l'atténuation des perturbations causées aux spécimens par la navigation de plaisance
- EcoPorts - Ce sous-thème sera chargé de diffuser les bonnes pratiques auprès des Autorités Portuaires du Sanctuaire Pelagos pour rendre les ports durables.
- APPEL 1 Résultats finaux : Évaluation de l'abondance et de la répartition des espèces dans le Sanctuaire Pelagos
- APPEL 2 : Résultats finaux : évaluation de la répartition du trafic maritime, bruit sous-marin anthropique dans le Sanctuaire Pelagos
- APPEL 3 : Résultats finaux : évaluation des sources de pollution chimique dans le Sanctuaire

- APPEL 4 : Résultats finaux : pathologies et mortalité des cétacés du Sanctuaire Pelagos résultant d'une contamination chimique et biologique
- APPEL 5 : Résultats finaux : Des ports durables dans le Sanctuaire Pelagos
- APPEL 6 : Résultats finaux : évaluation des enjeux liés à la pêche dans le Sanctuaire Pelagos

5.2 Difficultés (les cas échant) : -

6) DÉPENSES					
Ligne budgétaire	Activités du PdT	Montant convenu	Montant investi	Solde	Utilisation proposée du solde
D311	A-4a	5 000,00 €	3 955,22 €	1144,78 €	-
D312	A-4f	4 000,00 €	2 035,82 €	1964,18 €	-
D313	A-8a	5 000,00 €	4 926,83 €	73,17€	
D414	B-13c	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	
D415	B-16c	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
D511	D-18a	5 000,00 €	5000,00 €	0,00 €	
D513	D-18g	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	
D-515	E-21c	15 000,00	11 500,00 €	3 500,00 €	
D518	E-21c12	14 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	
D519	E-22k	14 406,00 €	14406,00 €	0,00 €	
D520	D-19b5	24 500,00 €	24 500,00 €	0,00 €	
D521	E-21c13	31 500,00 €	31 500,00 €	0,00 €	
D522	D-19b5	14 000,00 €	14 000,00 €	0,00 €	
D611	H-27-1c	36 400,00 €	36 400,00 €	0,00 €	

D615	D-18c; D-19a; G-25g; H-27_2b	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00€	
D616	H-27_1b; A-4f; A-8c; B-11; B- 13c; G-25j	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00€	

* Les factures relatives à ces dépenses sont présentées au point 8.

7) EVALUATIONS FINALES

7.1 Validité des activités menées au regard des objectifs de l'Accord : La contribution volontaire italienne au Fonds de Volontariat Pelagos a permis d'activer, de conclure ou de mettre en œuvre des activités prioritaires du Plan de Gestion 2022-2027 et de donner un nouvel élan aux actions envisagées dans le Programme de Travail 2024-2025.

7.2 Adéquation du budget alloué : Le budget alloué au titre de cette contribution volontaire doit être considéré comme adéquat pour les activités financées.

7.3 Observations finales : Au 31 août 2025, l'Accord Pelagos dispose de 11 682,13 € de résidus non engagés sur les contributions volontaires versées par la Partie italienne. Ces résidus feront l'objet d'une remodulation avec la partie italienne.

8) FACTURES/RECETTES

[IT](#)

Annexe 2 – Contribution volontaire de la Partie française 2022

1) RÉFÉRENCES

- 1.1. Nom et statut du donateur :** Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
- 1.2. Rôle par rapport à Pelagos (le cas échéant) :** Partie française à l'Accord Pelagos
- 1.3. Référence à la “Letter of Intent”/“Donation Agreement” :** Contribution volontaire 2022 – Partie française
- 1.4. Type de contribution :** Fonds contraignants destinés à la mise en œuvre de certaines activités dans le cadre du programme de travail 2022-2023 ; Les résidus ont été remodulés pour le programme de travail 2024-2025
- 1.5. Date du paiement de la contribution volontaire :** 22 février 2022

2) ACTIVITÉS RÉALISÉES

2.1. Activités financées :

Grâce à la contribution française au Fonds de Contributions Pelagos, l'Accord a pu financer les activités suivantes :

- Prise en charge des frais de mission des consultants et du Secrétariat permanent pendant la période de référence de deux ans ;
- Soutien à l'achat de gadgets pour les ambassadeurs ;
- Soutien à l'organisation de l'événement du 15 octobre 2024 pour les ambassadeurs ;
- L'appui aux contrats de conseil ;
- Production vidéo.

2.2. Pertinence des activités réalisée :

Les activités décrites ci-dessus doivent être considérées comme prioritaires pour l'Accord Pelagos selon son Plan de gestion 2022-2027 et le Programme de travail 2024-2025 (IXe Réunion des Parties, 24-25 janvier 2024) et pour le bon fonctionnement du Secrétariat permanent.

2.3. Pertinence dans le cadre du Programme de travail biennal :

Les actions du Programme de travail 2022-2023 financées par la contribution volontaire française sont les suivantes :

- **L-33e:** Garantir le fonctionnement de la structure du Secrétariat permanent ;
- **L-33f:** Représentation de l'Accord;
- **L-35b:** Stratégie de communication.
- **A-6h:** Fournir un soutien technique au Secrétariat Permanent pour renforcer les activités de coopération.

3) COÛTS

3.1. Montant de la contribution volontaire : 105 000,00 €

3.2. Montant engagé* : 74 000,00 € dont 62 290,51 € dépensés au cours de la période de référence de deux ans ; 11 709 €, 49 € résiduels pour la remodulation

* 74.000,00 € sont reportés à 2024 au lieu de 74.466,20 € (Voir comptabilité au 31 décembre 2023).

4) SUIVI

4.1. Etapes du développement de l'activité : Les activités décrites ci-dessus, activées au cours de la période de référence et financées par la contribution volontaire française, doivent être considérées comme achevées au 31 Août 2025.

4.2. Activités achevées: **Oui** Non

5) RÉSULTATS

5.1 Résultats obtenus :

- Création d'une vidéo de présentation de l'Accord Pelagos en anglais
- Achat de drapeaux pour les ambassadeurs Pelagos dans le cadre de l'événement du 15 octobre 2024
- Activité artistique dans le cadre de l'événement du 15 octobre 2024
- Participation du Dr. Caterina Lanfredi, consultante experte dans le domaine des ports durables, au Salon Nautique de Gênes
- Participation de Thomas Folegot, consultant expert en collisions et bruit sous-marin, à la réunion PSFS du 9/9/24 à Rome
- Achat de gadgets dans le cadre de l'événement du 15 octobre 2024 pour les Ambassadeurs Pelagos
- Restauration de l'événement du 15 octobre 2024 pour les Ambassadeurs Pelagos
- Dîner de gala traiteur dans le cadre de l'événement du 15 octobre 2024 pour les Ambassadeurs Pelagos
- Assistance technique audio/vidéo de Savone
- Accompagnement d'un consultant (Contrat 2ème Tranche 2024-06)
- Accompagnement d'un consultant (Contrat 2ème et 3ème Tranche 2024-04)

5.2 Difficultés (les cas échant) : -

6) DÉPENSES

Ligne budgétaire	Activités du PdT	Montant convenu	Montant investi	Solde	Utilisation proposée du solde
D418	C-17c5	10 000,00 €	6 480,00 €	3 520,00 €	Remodulation de la contribution avec la partie française
D316	A-3c	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	
D416	B10	3 000,00 €	2 760,00 €	240,00 €	Remodulation

					de la contribution avec la partie française
D614	H-27_2b	11 000,00 €	8 050,51€	2 949,49 €	Remodulation de la contribution avec la partie française
D615	D18c; D19a; G25g;H27-2b	20 000,00 €	20 000,00 €	0.00 €	
D317	A9a1	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	Remodulation de la contribution avec la partie française

* Les factures relatives à ces dépenses sont présentées au point 8.

7) EVALUATIONS FINALES

7.1. Validité des activités menées au regard des objectifs de l'Accord : La contribution volontaire française a permis d'activer, de conclure ou de mettre en œuvre certaines activités prioritaires du Plan de gestion 2022-2027 et de donner un nouvel élan aux actions envisagées dans le Programme de travail 2022-2023 ainsi que de soutenir le bon fonctionnement du Secrétariat permanent.

7.2. Adéquation du budget alloué : le budget alloué par cette contribution volontaire doit être considéré comme adéquat pour les activités financées.

7.3 Observations finales : Au 31 août 2025, l'Accord Pelagos compte 11.709,49€ de résidus non engagés sur la contribution volontaire de la Partie française. Ces résidus feront l'objet d'une remodulation avec le Parti français.

8) FACTURES/RECETTES

[FR](#)

Annexe 3 – Contribution de la Partie monégasque 2024-2025

1) RÉFÉRENCES

- 1.1. Nom et statut du donateur :** Département des Relations Extérieures et de la Coopération
- 1.2. Rôle par rapport à Pelagos (le cas échéant) :** Partie monégasque à l'Accord Pelagos
- 1.3. Référence à la “Letter of Intent”/“Donation Agreement” :** lettre CVK prN° 2024-003599 du 11 juillet 2024 e lettre CVK/va N° 2023-002208 du 25 avril 2023
- 1.4. Type de contribution :** Fonds non contraignants destinés à la mise en œuvre de certaines activités dans le cadre du programme de travail 2024-2025
- 1.5. Date du paiement de la contribution volontaire :** 26 août 2022 (lettre CVK/jh N° 2022-000275 du 25 juillet 2022) et 1 septembre 2023 (lettre CVK/va N° 2023-002208 du 25 avril 2023)

2) ACTIVITÉS RÉALISÉES

2.1. Activités financées :

Grâce à la contribution monégasque au Fonds volontaire Pelagos, l'Accord a pu financer les activités suivantes :

- Création du kit Ambassadeur Pelagos
- Modifications apportées au kit ambassadeur Pelagos
- Création du logo Pelagos dédié aux 25 ans (1ère phase)
- Création du logo Pelagos dédié aux 25 ans (2ème numéro)
- TVA - Le logo Pelagos dédié au 25ème anniversaire
- Impression du kit Pelagos Ambassador
- Création de l'invitation graphique pour l'événement des 25 ans de l'Accord Pelagos
- 2ème Pelagos Ambassador Kit Imprimer
- Achat de marchandises dans le cadre de l'événement pour les 25 ans de l'Accord Pelagos
- Achat du gâteau dans le cadre de l'événement pour les 25 ans de l'Accord Pelagos
- Contrat de conseil Dr. Milena Tempesta dernière tranche (organisation d'événements à Savone)
- Événement parallèle de modération de l'ONUC3
- Note de frais - remboursement de la thèse Pino side event UNOC
- Prix Pelagos de la meilleure thèse Giorgia Pino
- Note de frais - remboursement de l'événement parallèle Galli Thèse de l'UNOC
- Prix de la meilleure thèse Pelagos Matteo Galli
- Note de frais - remboursement de la thèse Borroni événement parallèle UNOC
- Prix Pelagos Anna Borroni de la meilleure thèse
- Note de frais - remboursement de l'événement parallèle de l'Ambassadeur Pelagos M Gerli UNOC
- Remboursement de Maria Betti sur les frais de l'hôtel Eden Nice x UNOC3
- Service d'interprétation - Événement collatéral de l'UNOC3
- Frais de mission SE - UNOC3 Nice
- Note de frais - remboursement de l'Ambassadeur Pelagos UNOC3

2.2. Pertinence des activités réalisées :

Les activités décrites ci-dessus doivent être considérées comme des activités prioritaires pour l'Accord Pelagos conformément à son Plan de gestion 2022-2027 et à son Programme de travail 2024-2025 (IXe Réunion des Parties, 24-25 janvier 2024).

2.3. Pertinence dans le cadre du Programme de travail biennal :

Les actions du Programme de travail 2024-2025 financées par la contribution volontaire monégasque sont les suivantes :

- **D313** : Action/Action A-8a « Définir et mettre en œuvre un protocole visant à impliquer les Aires marines protégées et les Sites N2k pour Tursiops truncatus du Sanctuaire dans les activités de l'Accord / Préparer et mettre en œuvre un protocole visant à impliquer les Aires marines protégées et les Sites N2k pour les Tursiops truncatus du Sanctuaire dans les activités de l'Accord »
- **D419** : Action/Action B-12b1 PoW « Organiser/Participer à des événements de sensibilisation et promotion des actions de l'Accord » / « Organiser/Participer à des événements de sensibilisation et de promotion des actions de l'Accord »

3 COSTI

3.1 Résidus 2022-23 : 4280 €

3.2 Montant de la contribution volontaire perçue en 2024 : 20 000,00 €

3.3 Montant engagé : € (9 279,62 + 11 168,01) = € 20 447,63 dépensés au cours de la période de référence de deux ans.

3.4 Résidus pour les 25-26 ans : 3 832,00 €

4 SUIVI

4.1. Etapes du développement de l'activité : Les activités décrites ci-dessus, activées au cours de la période de référence et financées par la contribution volontaire monégasque, doivent être considérées comme achevées au 31 août 2025.

4.2. Activités achevées: Oui Non

5 RÉSULTATS

5.1 Résultats obtenus :

- Création du kit Ambassadeur Pelagos
- Modifications apportées au kit ambassadeur Pelagos
- Création du logo Pelagos dédié aux 25 ans (1ère phase)
- Création du logo Pelagos dédié aux 25 ans (2ème numéro)
- TVA - Le logo Pelagos dédié au 25ème anniversaire
- Impression du kit Pelagos Ambassador
- Création de l'invitation graphique pour l'événement des 25 ans de l'Accord Pelagos
- 2ème Pelagos Ambassador Kit Imprimer
- Achat de marchandises dans le cadre de l'événement pour les 25 ans de l'Accord Pelagos
- Achat du gâteau dans le cadre de l'événement pour les 25 ans de l'Accord Pelagos

- Préparation de documents techniques et scientifiques pour l'atelier « Coopération entre les aires marines protégées, les parcs nationaux et les municipalités qui ont signé la charte paternelle dans le Sanctuaire Pelagos » qui s'est tenu à Savone le 6 mai 2025
- Prise en charge éolienne UNOC3
- Remise de 3 prix de thèse
-
- **Difficultés (le cas échéant) :** -

6) DÉPENSES					
Ligne budgétaire	Activités du PdT	Montant convenu	Montant investi	Solde	Utilisation proposée du solde
D313/ D419	A-8a/B-12b1	24 280,99 €	20 447,63 €	3 832,00 €	Remodulation de la contribution avec la partie monegasque

***Les factures relatives à ces dépenses sont présentées au point 8.**

7) EVALUATIONS FINALES

7.1 Validité des activités menées au regard des objectifs de l'Accord : La contribution monégasque a permis d'activer ou de mettre en œuvre les activités prioritaires du Plan de Gestion 2022-2027 et de donner un nouvel élan aux actions envisagées dans le Programme de Travail 2024-2025, notamment les actions de communication.

7.2 Adéquation du budget alloué : le budget alloué au titre de cette contribution volontaire doit être considéré comme adéquat pour les activités financées.

7.3 Observations finales : Au 31 août 2025, la Convention Pelagos dispose de 3832,00 € de résidus non engagés sur la contribution volontaire de la Partie monégasque. Ces résidus seront remodulés avec le Parti monégasque.

8) FACTURES/RECETTES

[MC](#)

Annexe 4 – Don Département des Alpes-Maritimes

1) RÉFÉRENCES

- 1.1. **Nom et statut du donateur :** Département des Alpes-Maritimes
- 1.2. **Rôle par rapport à Pelagos (le cas échéant) :** -
- 1.3. **Référence à la “Letter of Intent”/“Donation Agreement” :** - Mars 2023 et juin 2024
- 1.4. **Type de contribution :** Fonds contraignants destinés à la mise en œuvre de certaines activités dans le cadre du programme de travail 2024-2025
- 1.5. **Date du paiement de la contribution volontaire :** 19 février et 12 décembre 2024

2) ACTIVITÉS RÉALISÉES

2.1. Activités financées :

Contribution volontaire pour soutenir des actions visant à promouvoir les connaissances scientifiques et la sensibilisation du public dans le domaine de la protection des cétacés, octroyant une contribution financière de 60 000 €. Par la Résolution 1.2, la Commission pour l'évaluation, l'acceptation et l'attribution des contributions volontaires a décidé d'utiliser cette contribution pour la mise en œuvre de l'Action E-22i (« Bruit sous-marin et impacts potentiels sur les mammifères marins : création de cartes des risques ») du Programme de travail (2022-2023) de l'Accord Pelagos.

2.2 Pertinence des activités financées : - Les activités décrites ci-dessus doivent être considérées comme des activités prioritaires pour l'Accord Pelagos conformément à son Plan de gestion 2022-2027 et à son Programme de travail 2024-2025 (IXe Réunion des Parties, 23-24 janvier 2024).

2.3 Pertinence dans le cadre du Programme de travail biennal : -

3) COÛTS

3.1. Montant de la contribution volontaire reçue : 60.000,00 €

3.2. Montant engagé: le montant total a été engagé au cours de la période de référence pour le recrutement d'une équipe de consultants experts pour la mise en œuvre de certaines activités du domaine « Cohabitation entre mammifères marins et utilisations de la mer » liées à l'« Évaluation de la répartition du trafic maritime et du bruit sous-marin d'origine anthropique dans le Sanctuaire Pelagos et considérations préliminaires sur l'impact potentiel sur les espèces prioritaires (baleine à bec de Cuvier, Rorqual commun, cachalot et grand dauphin)", y compris l'action E-22i.

4) SUIVI

4.1. Etapes du développement de l'activité : -

4.2. Activités achevées : **Oui** Non

5) RÉSULTATS

5.1 Résultats obtenus : -

5.2 Difficultés (les cas échant) : -

6) DÉPENSES

Ligne budgétaire	Activités du PdT	Montant convenu	Montant investi	Solde	Utilisation proposée du solde
D412	B-13b	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	Cette contribution a été engagée et sera utilisée au cours du biennium 2024-2025
D414	B-13d	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	
D414	B-12c2	31 000,00 €	31 000,00 €	0,00 €	
D523	D-18c; G-25j	10 000,00 €	10.000,00 €	0,00 €	
D515	E-21c	10 000,00 €	10.000,00 €	0,00 €	

7) EVALUATIONS FINALES

7.1. Validité des activités menées au regard des objectifs de l'Accord : -

7.2. Adéquation du budget alloué : -

7.3 Observations finales : Au 31 août 2025, l'Accord Pelagos a entièrement utilisé/engagé cette contribution

8) FACTURES/RECETTES

-

Annexe 5 – Don Association Sea The Blue

1) RÉFÉRENCES

- 1.1. Nom et statut du donateur : Contribution Association Sea The Blue
1.2. Rôle par rapport à Pelagos (le cas échéant) :
1.3. Référence à la “Letter of Intent”/“Donation Agreement” : -
1.4. Type de contribution : Fonds non contraignants destinés à la mise en œuvre de certaines activités dans le cadre du programme de travail 2024-2025
1.5. Date du paiement de la contribution volontaire : 3 mai 2024

2) ACTIVITÉS RÉALISÉES

- 2.1. Activités financées :
1. Cette contribution volontaire a tout de même été utilisée. Le Secrétariat Permanent a proposé que cette contribution volontaire soit utilisée pour la promotion de la communication
2.2. Pertinence des activités réalisées : -
2.3. Pertinence dans le cadre du Programme de travail biennal : -

3) COÛTS

- 3.1. Montant de la contribution volontaire reçue 250,00 €
3.2. Montant engagé : 0,00 €

4) SUIVI

- 4.1. Etapes du développement de l'activité : -
4.2. Activités achevées : **Oui** Non

5) RÉSULTATS

- 5.1 Résultats obtenus : -
5.2 Difficultés (les cas échant) : -

6) DÉPENSES

Ligne budgétaire	Activités du PdT	Montant convenu	Montant investi	Solde	Utilisation proposée du solde
-	-	-	-	-	-

7) EVALUATIONS FINALES

7.1. Validité des activités menées au regard des objectifs de l'Accord : -

7.2. Adéquation du budget alloué : -

Observations finales : Depuis le 31 août 2025, l'Accord Pelagos a utilisé cette contribution.

8) FACTURES/RECETTES

-

Annexe 6 – Don de tiers

1) RÉFÉRENCES

- 1.1. **Nom et statut du donateur:** Nathan Pessognelli
- 1.2. **Rôle vis-à-vis de Pelagos (le cas échéant):** -
- 1.3. **Référence à “Letter of Intent”/“Donation Agreement”:** -
Type de contribution : Fonds non liés pour la mise en œuvre de certaines activités au titre du programme de travail 2024-2025
Date de paiement de la contribution volontaire : 2 janvier 2024
2.
 - 2.1. **Nom et statut du donateur:** Jean Valfort
 - 2.2. **Rôle par rapport à Pelagos (le cas échéant):** -
 - 2.3. **Référence à “Letter of Intent”/“Donation Agreement”:** -
Type de contribution : Fonds non liés pour la mise en œuvre de certaines activités au titre du programme de travail 2024-2025
 - 2.4. **Data del versamento del contributo volontario:** 27 settembre 2024; 11 giugno 2025
3.
 - 3.1. **Nom et statut du donateur:** Site web
 - 3.2. **Rôle par rapport à Pelagos (le cas échéant):** -
 - 3.3. **Référence à “Letter of Intent”/“Donation Agreement”:** -
1. **Type de contribution :** Fonds non liés pour la mise en œuvre de certaines activités au titre du programme de travail 2024-2025
 - 3.4. **Date de paiement de la contribution volontaire:** 22.01.2024; 05.03.2024; 10.02.2025; 2.04.2025
4.
 - 4.1. **Nom et statut du donateur:** CTS Grafica srl
 - 4.2. **Rôle par rapport à Pelagos (le cas échéant):** -
 - 4.3. **Référence à “Letter of Intent”/“Donation Agreement”:** -
1. **Type de contribution :** Fonds non liés pour la mise en œuvre de certaines activités au titre du programme de travail 2024-2025
 - 4.4. **Date de paiement de la contribution volontaire:** 22.04.2025

2. ACTIVITÉS RÉALISÉES

- 2.1. **Activités financées:**
- 2.2. **Pertinence des activités réalisées:** -
- 2.3. **Pertinence dans le cadre du Programme de travail biennal:** -

3) COÛTS

3.1 Montant de la contribution volontaire reçue : 296,80 €

3.2 Montant de la contribution volontaire reçue : 980,80 € x3 = 2.940,00

3.3 Montant de la contribution volontaire reçue sur le site : 136,90 €

3.4 Montant de la contribution volontaire reçue : 200,00 €

4) SUIVI

4.1. Etapes du développement de l'activité : -

4.2. Activités achevées : ☒ **Oui** ☐ **Non**

5) RÉSULTATS

5.1 Résultats obtenus : -

5.2 Difficultés (les cas échant) : -

6) DÉPENSES

Ligne budgétaire	Activités du PdT	Montant convenu	Montant investi	Solde	Utilisation proposée du solde
-	-	-	-	-	-

7) EVALUATIONS FINALES

7.1. Validité des activités menées au regard des objectifs de l'Accord : -

7.2. Adéquation du budget alloué : -

7.3 Observations finales : Au 31 Août 2025, l'Accord Pelagos a utilisé cette contribution, mais il est prévu qu'elle soit utilisée au cours du biennium 2024-2025.

8) FACTURES/RECETTES

-